



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le
lundi 11 février 2019 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	Serge Deschênes,	maire
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

**2019-02-019
6800**

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

**2019-02-020
6800**

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, d'accepter tel quel le procès-verbal de la réunion ordinaire du 21 janvier 2019.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

**2019-02-021
6800**

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 janvier 2019

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes : 2 457 m³, moyenne: 79 m³/jr

Secteur Les Buissons : 6 788 m³, moyenne: 219 m³/jr

Station de recherche : Non disponible

Camping de la Rive : Non disponible

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues: 9 et 23 janvier 2019

Incendies: 4, 21 et 26 janvier 2019

Premiers répondants : Aucun

Formation des pompiers : Premiers répondants, le 31 janvier 2019

Rencontre : 16 et 29 janvier 2019

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal : 16 janvier 2019

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2019-02-022
6801

CORRESPONDANCE

Reçue :

* M. Jean Bissonnette, ministre de la Sécurité publique -19-01-18- envoi d'un exemplaire de l'entente de financement entre le ministère de la Sécurité publique et le Village de Pointe-aux-Outardes visant la réalisation de travaux de protection des berges contre l'érosion côtière dans le secteur de la rue Labrie à Pointe-aux-Outardes.

Expédiée :

* M. Jonatan Julien, ministre responsable de la région de la Côte-Nord - 19-01-14- information que le dossier prioritaire pour la municipalité de Pointe-aux-Outardes est l'Entente de financement entre le ministère de la Sécurité Publique et le Village de Pointe-aux-Outardes visant la réalisation de travaux de protection des berges contre l'érosion côtière dans le secteur de la rue Labrie à Pointe-aux-Outardes.

* M. Jean-Yves Bouchard, urbaniste -19-01-23- Envoi de la résolution numéro 2019-01-010 selon laquelle le conseil municipal accepte l'offre d'assistance professionnelle et technique, pour l'année 2019, au coût de 2 500 \$, plus taxes.

* M. Martin Cormier, ministère des Transports -19-01-23- Envoi de la résolution numéro 2019-01-015 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes demande au ministère des Transports de procéder à la correction du marquage de la chaussée du chemin Principal à fin d'interdire les dépassements à la fin de la vitesse affichée 70 km/heure et le début de la zone scolaire qui inclue un secteur de services aux citoyens.

* Mme Marie-Claude Léveillé, responsable du Comité Méritas, école secondaire Serge-Bouchard -19-01-23- Envoi de la résolution numéro 2019-01-009 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accorde un don de 200 \$ concernant l'événement « Gala Méritas » 2019, de l'école secondaire Serge-Bouchard.

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.



2019-02-023
6802

Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2019-02-11.

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun.

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

Aucun.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2019-02-024
6802

SOUSSION – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2018-07 – REPLACEMENT D'UN CAMION DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes procédé à un appel d'offres sur invitation 2018-07 pour le remplacement d'un camion de service;

CONSIDÉRANT QU' après l'analyse des soumissions reçues, aucune ne sont conformes et répondent aux critères.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes refuse les soumissions reçues et retourne en appel d'offres sur invitation pour le remplacement d'un camion de service.

2019-02-025
6802

CONGRÈS 2019 - COMBEQ

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, à assister au congrès 2019 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec qui aura lieu les 2, 3 et 4 mai 2019, à Québec, au coût de 620 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à ce congrès.

2019-02-026
6802

INSTALLATION CÂBLE CHAUFFANT – CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QU' une problématique de condensation dans la toiture au printemps ou durant un redoux de la température en période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE l'offre reçue de VAR inc. pour la fourniture et l'installation d'un câble chauffant de type autorégulant spécifique pour le toit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de VAR inc. pour la fourniture et l'installation d'un câble chauffant de type autorégulant spécifique pour une partie du toit problématique au Centre des loisirs, et ce, au coût de 941,95 \$, plus taxes.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2019-02-027
6803

SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 14 576,95 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 4 576,95\$;

Que la municipalité autorise Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2019-02-028
6803

ACQUISITION DES RUES – GAGNÉ ET HARVEY (EN PARTIE)

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires de la rue Gagné et les propriétaires et responsables de l'entretien des infrastructures des rues privées Gagné et Harvey étaient parvenus à une entente, préalable à la municipalisation desdites rues;

CONSIDÉRANT QUE par cette entente les propriétaires et responsables de l'entretien s'engageaient à rendre le réseau d'aqueduc de Place Gagné conforme à la réglementation en vigueur, telle qu'exigée par la Municipalité de Pointe-aux-Outardes (résolution #2016-10-224) pour la prise en charge des rues Gagné et Harvey (en partie);

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés en 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, des membres votants, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes acquière le lot 4 918 535, pour la rue Gagné et le lot 6 275 759, pour le prolongement de la rue Harvey auprès de M. Berthier Lévesque et le lot 4 919 251 pour une partie de la rue Harvey auprès de la compagnie 9054-3869 Québec inc.

Il est également résolu de mandater Me Hugo Bussièrès, notaire, afin de préparer les documents nécessaires pour les transactions, et d'autoriser M. Serge Deschênes, maire et Mme Dania Hovington, directrice générale et



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

secrétaire-trésorière à signer les documents.

Le maire M. Serge Deschênes se retire de la décision.

2019-02-029
6804

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE PROLONGATION
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE
138 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 20 FÉVRIER 2019**

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, le Village de Pointe-aux-Outardes souhaite emprunter par billets pour un montant total de 138 100 \$ qui sera réalisé le 20 février 2019, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
293-08	138 100 \$

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE le Village de Pointe-aux-Outardes avait le 11 février 2019, un emprunt au montant de 138 100\$, sur un emprunt original de 254 700 \$, concernant le financement du règlement numéro 293-08 ;

CONSIDÉRANT QUE en date du 11 février 2019, cet emprunt n'a pas été renouvelé ;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 20 février 2019 inclut les montants requis pour ce refinancement ;

CONSIDÉRANT QU' en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 293-08 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité,

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 20 février 2019 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 février et le 20 août de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière.
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



2020.	26 600 \$	
2021.	26 500 \$	
2022.	27 600 \$	
2023.	28 700 \$	
2024.	29 700 \$	(à payer en 2024)
2024.	0 \$	(à renouveler)

QUE compte tenu de l'emprunt par billets du 20 février 2019, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 293-08, soit prolongé de 9 jours.

2019-02-030
6805

**SOUSSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS – RÈGLEMENT
D'EMPRUNT 293-08 CONCERNANT LA CONSTRUCTION DU GARAGE
MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la Village de Pointe-aux-Outardes a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 20 février 2019, au montant de 138 100 \$;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu une soumission conforme, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

25 600 \$	2,70000 %	2020
25 500 \$	2,80000 %	2021
27 600 \$	2,95000 %	2022
28 700 \$	3,10000 %	2023
29 700 \$	3,20000 %	2024

Prix : 98,43700

Coût réel : 3,58805 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE le Village de Pointe-aux-Outardes accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 20 février 2019 au montant de 138 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 293-08. Ces billets sont émis



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

au prix de 98,43700 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2019-02-031
6806

PROTOCOLE D'ENTENTE - REFUGE ANIMAL LE CHAPITOU

CONSIDÉRANT QU' un projet d'entente avec Le Refuge animal Le Chapitou a été déposé pour l'année 2019.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, tel que déposé, le protocole d'entente avec le Refuge animal Le Chapitou pour 2019.

2019-02-032
6806

BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUES (BAT) À RAGUENEAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ragueneau souhaite continuer d'exploiter le lieu d'accueil et d'information touristique situé à l'entrée du territoire de la MRC de Manicouagan;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ragueneau est prête à s'investir dans la réalisation de ce projet, mais aura besoin du soutien financier des municipalités environnantes pour assurer la pérennité de ce service;

CONSIDÉRANT l'opportunité de travailler ensemble avec une meilleure synergie pour l'accueil et l'information touristique dans notre MRC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, d'accepter la proposition de la municipalité de Ragueneau concernant l'exploitation du bureau d'accueil touristique à Ragueneau. Selon le budget prévisionnel présenté, la part de la municipalité de Pointe-aux-Outardes serait de 5 000 \$ pour 2019.

2019-02-033
6806

ADHÉSION 2019 – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'adhésion 2019 de Mme Joëlle Bernier, superviseure des loisirs et de la culture, auprès de l'Association québécoise du loisir municipal au coût de 293 \$, plus taxes.

2019-02-034
6806

MODALITÉS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



municipalités québécoises à planifier et à décider des travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE

les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE

plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en raison de la décision du gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT QUE

plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux «en régie», c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

CONSIDÉRANT QUE

le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

CONSIDÉRANT QUE

le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE

la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, d'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissible le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, à la députée fédéral(e) de notre circonscription, Mme Marilène Gill et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Mme Vicky-May Hamm, pour appui.



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

AFFAIRES NOUVELLES

2019-02-035
6808

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2018 DU SCHEMA DE COUVERTURE DE
RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le 20 juin 2012, la MRC de Manicouagan a adopté son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, lequel fut approuvé par le ministère de la Sécurité civile le 13 août 2012;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la mise en œuvre dudit schéma, la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a l'obligation d'élaborer annuellement un rapport d'activités, et ce, tel que requis en vertu de l'article 35, de la Loi sur la Sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité,

QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte le dépôt du rapport annuel d'activités 2018 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

QUE ledit rapport soit transmis à la MRC de Manicouagan pour dépôt au MSP, et ce, conformément à l'article 35, de la Loi sur la sécurité incendie et en référence à l'action 10 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

2019-02-036
6808

SOUTIEN FINANCIER – GROUPE FEMMES EN MOUVEMENT

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier reçue du Groupe Femmes en Mouvement pour la préparation de diverses activités touchant les femmes dont la Journée internationale des femmes qui aura lieu le 8 mars prochain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, de faire un don de 50 \$ au Groupe Femmes en Mouvement afin de les aider financièrement à la préparation d'activités qui auront lieu en 2019.

2019-02-037
6808

ACHAT DU LOGICIEL – PREMIÈRE LIGNE

CONSIDÉRANT la gestion et les suivis de dossiers qui doivent être réalisés par le directeur incendie concernant les services en sécurité incendie des municipalités de Ragueneau, Chute-aux-Outardes et Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QUE les 3 municipalités désirent procéder à l'achat du logiciel Première ligne qui est un outil essentiel pour la gestion en sécurité incendie et le suivi de dossiers.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'autoriser la Municipalité de Chute-aux-Outardes à procéder à l'achat du logiciel Première ligne, chez PG Solutions au coût de 5 363,25 \$, plus taxes. Dans cet achat de groupe, la part de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes sera au coût de 1 787,75 \$, plus taxes.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



REGISTRE DES ARMES À FEU

Un groupe de citoyens présents à la session demandent si la Municipalité de Pointe-aux-Outardes va prendre position concernant le registre des armes à feu. M. Le Maire informe les citoyens que les membres du conseil municipal ont discutés de ce point, mais qu'ils n'ont pas pris d'orientation commune. Ils vont rassembler les informations et prendront position sur ce sujet, à une prochaine réunion.

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

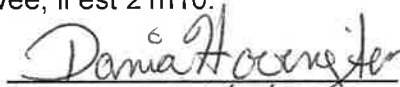
Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2019-02-038
6809

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée, il est 21h10.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SEC-RÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE